

Quinzième session du groupe de travail de l'Examen périodique universel  
(21 janvier – 1<sup>er</sup> février 2013)

Roumanie

**Intervention du Représentant Permanent de la France**  
Genève, le mardi 22 janvier 2013 (matin)

Merci, Monsieur le Président.

Je remercie le Vice-Ministre des Affaires étrangères, M. XXX, et la délégation qui l'accompagne pour la présentation de leur rapport national.

La France salue les efforts entrepris par la Roumanie depuis son premier Examen périodique universel, notamment la ratification du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture, la ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées ainsi que l'adoption de la loi 137/2000 anti-discrimination.

La France souhaiterait faire les cinq recommandations suivantes à la Roumanie :

1/ enquêter, en rendant ses constatations publiques, sur **la participation** de l'Etat roumain au **programme de restitutions et de détentions secrètes de la CIA**, et notamment sur l'existence présumée sur le territoire national de centres de détention secrets ;

2/ adopter une stratégie nationale visant à **protéger les droits des enfants contre tous les risques de violence**, notamment les sévices sexuels, le délaissement, la maltraitance et accroître ses efforts dans le domaine de la **lutte contre le travail des enfants** ;

3/ prendre toutes les mesures nécessaires pour rendre son **institution nationale des droits de l'Homme** (Conseil national de lutte contre la discrimination) pleinement conforme aux Principes de Paris ;

4/ amender la législation actuelle en matière de **logement** afin d'interdire de façon explicite toute forme de discrimination fondée sur l'origine ethnique en matière d'accès au logement ;

5/ **lutter contre la propagation de stéréotypes racistes** et les appels à la haine en intensifiant les efforts dédiés à la promotion de la tolérance.

Je vous remercie./.